

COMMUNE DU DEVOLUY

Commune du Dévoluy
Département des Hautes-Alpes

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 22 mai 2023 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-trois et le 22 mai à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 15 mai 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 13

Présents : Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Alain MANIVEL, Marie-Jo CAYOL, Marie-Paule ROGOU, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Cécile LAPEYRE, Frédérique PRAL

Absents/ Excusés/ Pouvoirs : Jacqueline PUGET (Pouvoir donné à Alexandra BUTEL), Jérémy SARRAZIN (Pouvoir donné à Jean LAPEYRE)

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Marie PRAYER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du PV du 26/04/2023

Marie-Paule ROGOU a fait part de remarques qui ont été prises en compte. Le PV du conseil municipal du 26/04/2023 a été modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, avec une abstention (Marie-Paule ROGOU) :

➤ **APPROUVE** le PV du 26/04/2023.

3. Prise en charge de l'assainissement sous forme d'une délégation de service public

La Commune a mandaté AGARTHA afin de faire une étude comparative des modes de gestion en affermage par DSP et en régie pour l'exploitation du service de l'assainissement collectif.

L'assainissement est une compétence qui nécessite une technicité importante. De plus, le nombre de site à gérer rend difficile une prise en charge en régie.

Il incombe au Conseil Municipal de délibérer sur le choix de gestion de l'exploitation du service d'assainissement collectif.

Mme le Maire laisse la parole à Jean LAPEYRE (1^{er} adjoint).

Il explique qu'une délibération doit être prise afin de définir le choix de gestion des stations d'épuration, grandes et petites.

Marie-Paule ROGOU demande s'il est possible de faire intégrer le traitement des boues dans ce contrat de DSP ?

Mme le Maire dit qu'effectivement nous pourrions le rajouter au contrat.

Jean LAPEYRE signale que dans ce cas nous perdrons le produit.

Marie-Paule ROGOU rappelle que cela fait deux ans que nous perdons le produit puisqu'en raison du covid un traitement spécifique devait être fait.

Jean LAPEYRE dit que justement cette année nous pourrions le récupérer et donc l'épandre. Cela permet d'engazonner les domaines skiabiles. Si nous mettons le traitement des boues dans le contrat de DSP cette réutilisation ne pourra pas être faite. Par ailleurs le coût engendré par leur traitement sera répercuté dans le coût global de la DSP.

Cécile LAPEYRE demande si l'on dispose d'assez de surface pour l'épandage ?

Jean LAPEYRE explique que le plan d'épandage prévoit assez de surface. Il propose de se rapprocher de la commune de Veynes afin d'arriver à sortir des boues homologuées, dès lors elles pourraient être vendues comme engrais.

Alain MANIVEL : nous pouvons revenir sur les zones au bout de dix ans ?

Jean LAPEYRE : dit que cela est précisé dans le plan d'épandage. Il précise également que le traitement des boues a été amélioré par l'ajout de déchets verts, ce qui a fait baisser considérablement les nuisances olfactives lors de l'épandage.

Jean LAPEYRE revient sur le sujet de la DSP et indique qu'au départ il était question d'un contrat d'une durée de 7 ans (comme pour le précédent contrat), cependant cette durée a été revue à la baisse (5 ans) compte tenu du fait que les installations des STEP, bien qu'en très bon état, ne sont plus neuves comme c'était le cas lors de la signature du précédent contrat. Il faut tenir compte du fait qu'il faudra renouveler du matériel pour l'entretien des installations. Un contrat sur 5 ans semble être la solution la plus pertinente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public de l'assainissement collectif des eaux usées et des boues des stations d'épuration de la commune du Dévoluy.
- **AUTORISE** le Maire à lancer la consultation pour une gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif des eaux usées et des boues des stations d'épuration d'Agnières et de Saint Etienne.

4. Décision Modificative n°01 sur le budget 2023

Projet :

La constatation de la provision concernant la dépréciation du capital du Centre de Bien-être a été prévue sous le régime budgétaire alors que la commune du Dévoluy est soumise au régime de provision semi-budgétaire. Cela a engendré un déséquilibre budgétaire en opération d'ordre : le total des Dépenses Fonctionnement (042) diffère du total des Recettes Investissement (040)

Il convient donc de rétablir cet équilibre par une décision modificative de virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023,

CREDIT A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
RI 021	021	OPFI (ordre	Virement de la section d'exploitation (recettes)	270 000
DF 023	023 (ordre)		Virement à la section d'investissement (dépenses)	270 000

CREDIT A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
DF 65	6541		Créances admises en non-valeur (dépenses)	270 000
RI 040	29712	OPFI (ordre)	Titres immobilisés - droits de propriété (Recettes)	270 000

Mme le Maire laisse la parole à Jean-Louis SERRES (4^{ème} adjoint en charge des finances). Il explique que la Préfecture a signalé que le budget n'était pas équilibré. Il s'agit simplement d'un jeu d'écritures comptables. Mme le Maire précise que cette opération ne change en rien le budget voté.

Le projet de délibération proposé est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

5. Demande d'une subvention à la CCBD – achat d'un broyeur à végétaux

La Déchetterie d'Agnières relève de la compétence de la CCBD. Cependant, le territoire est étendu et la masse de déchets verts à amener à Agnières est très importante. Pour éviter de transporter les branchages systématiquement jusqu'à la déchetterie, le service technique a pris l'habitude de louer un broyeur professionnel. Mais cette dépense pèse sur les finances de la commune.

Mme le Maire sollicite M. le Président de la CCBD pour l'octroi d'une subvention pour l'achat d'un broyeur à végétaux.

Mme le Maire laisse la parole à Jean LAPEYRE.

Il explique que la situation est complexe depuis que la Préfecture a interdit le brulage et que de ce fait les Goutailles ont été fermés.

La déchetterie n'étant pas accessible quand on le veut, puisqu'il faut se conformer aux horaires d'ouvertures au public, le service technique de la commune loue un broyeur à végétaux. Cette location a un coût pour la commune. La demande de subvention à la CCBD se justifie par le fait que les agents de la commune, en broyant eux-mêmes les déchets verts, font une partie du travail des agents de la CCBD.

Marie-Paule ROGOU demande combien de fois par an la commune loue un broyeur ?

Jean LAPEYRE dit que le broyeur est loué plusieurs fois par an.

Cécile LAPEYRE demande combien coûte le broyeur ?

Jean LAPEYRE répond qu'un broyeur neuf coûte entre 25 000€ et 30 000€.

Cécile LAPEYRE demande si les agents communaux sont compétents pour utiliser cet appareil ?

Jean LAPEYRE répond par l'affirmative d'autant plus qu'ils utilisent déjà ce type d'engin.

Stéphane PATRAS demande si un plus gros broyeur couplé à un tracteur serait envisageable ?

Jean LAPEYRE dit que cela serait moins pertinent car tous les agents ne pourraient pas l'utiliser.

Alain LAURENS : il faut attendre les subventions pour commander le broyeur.

Marie-Paule ROGOU demande si la commune achètera un broyeur neuf ou d'occasion ?

Jean LAPEYRE dit que si l'achat est subventionné on l'achètera neuf, dans le cas contraire d'occasion. Il y a environ 10 000€ d'écart.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec I CONTRE (Marie-Paule ROGOU) :

- **APPROUVE** l'achat d'un broyeur à végétaux d'un montant estimé entre 25 000€ et 30 000€ HT,
- **SOLLICITE** M. le Président de la Communauté de Commune Buëch Dévoluy pour l'attribution d'une subvention d'un montant de son choix,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents relatifs au bon déroulement de l'affaire.

6. Territoire d'Energie – convention d'enfouissement BT l'Enclus (convention M21086)

Mme le Maire laisse la parole à Alain LAURENS (3^{ème} adjoint) qui explique :

Afin de terminer le programme 2021 qui avait été mis à l'arrêt, le Syndicat Territoire d'Énergie a sollicité la Mairie pour la signature de la convention, dont les élus ont eu connaissance en amont de la séance, relative à :

- L'enfouissement du réseau d'éclairage public en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau basse tension ;
- La réalisation des travaux de modification et/ou de reprise des travaux existants, consécutifs à la modification des réseaux électriques.

La participation financière pour la commune s'élève à 5 900€ environ.

Jean LAPEYRE complète les explications en signalant que ces travaux n'avaient pas pu être fait en 2021 car il manquait l'autorisation de passage d'un propriétaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** ladite convention,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention.

7. Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT),

Alexandra BUTEL présente les décisions et arrêtés pris par le Maire sur la période.

Jean LAPEYRE souhaite que la commune se penche sur le contrat d'entretien du réseau WIFI des stations. Il faut voir ce que le contrat comprend. Il rappelle que le wifi a été installé en 2017.

Christelle BOYER (DGS) dit qu'apparemment il y avait eu un problème sur le contrat initial, et que le montant en question correspond au redressement de plusieurs années. La question sera creusée avec le service en charge du dossier.

Alain LAURENS demande en quoi consistent les travaux qui ont été réalisés sur les terrains de basket ?

Marie-Paule ROGOU dit que le sol sur lequel les terrains ont été construits bouge ce qui crée de grosses fissures sur leur revêtement.

Mme le Maire ajoute que cela est dangereux pour les sportifs.

8. Informations du Maire

Mme le Maire tient à rappeler le succès des championnats de France de course en Montagne qui se sont déroulés le 14 mai 2023. Elle souhaite féliciter trois Dévoluards pour leurs performances : Adrien CELCE, Nicolas MONJOU et Tristan CALAMITA. Elle félicite également la belle organisation de l'évènement et remercie tous les bénévoles dont des élus.

Elle souligne que le Dévoluy est capable d'organiser de gros évènements. Le déroulement de cet évènement montre que le Dévoluy est à la hauteur.

Jean-Marie PRAYER rappelle que les prochains évènements sportifs sont : les Trophées Français des Jeunes Vététistes et l'Eterlou.

9. Questions diverses

Alain LAURENS souhaite faire un point sur le montant des factures d'électricité découlant du groupement d'achat d'électricité que la commune a signé en 2022.

La facture du pompage de Mouche Chat s'élève à 56 000€ (pour 2 mois). Il faut parvenir à se retirer de ce groupement car le prix de la fourniture d'électricité est exorbitant surtout pour les contrats au-dessus de 36 kVa. En l'occurrence le prix a été multiplié par 4 par rapport à l'année N-1.

Stéphane PATRAS demande quand pourrons nous sortir de ce contrat ?

Alain LAURENS dit qu'il faut attendre l'automne afin d'avoir connaissance de la fluctuation des prix.

Mme le Maire attire l'attention sur le fait qu'il faudra avant toute décision prendre en considération le montant des pénalités en cas de sortie du contrat. Il faut que tous les paramètres soient cohérents.

Jean-Louis SERRES dit qu'il faut solliciter l'aide d'un avocat spécialisé dans le domaine.

Jean LAPEYRE explique que le problème concerne les gros contrats au-dessus de 36kVa.

Marie-Paule ROGOU dit qu'il faut attendre la révision des prix en automne.

Jean LAPEYRE acquiesce et dit qu'il faut trouver une solution pour les gros contrats en priorité.

Jean-Marie PRAYER informe l'assemblée que des fouilles archéologiques vont débiter le 29 mai à l'Enclus.

Alain LAURENS informe qu'une rencontre avec le Directeur du Syme aura lieu le 30 mai. Il s'agit d'un rapport sur l'éclairage public. Suite à cela il faudra analyser les solutions qu'ils nous proposeront et si on reprend la gestion de ce poste. Cette réunion sera aussi l'occasion de discuter de la sortie du groupement d'achat d'électricité.

Jean LAPEYRE souhaite savoir quand la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la luge quatre saisons va-t-elle être lancée. Il faudra ensuite convoquer une commission d'appel d'offres pour choisir le maître d'œuvre puis prendre une délibération en conseil municipal puis présenter un projet à La Région avant le 1^{er} juillet.

Jean LAPEYRE informe l'assemblée que ce matin il y a eu une réunion concernant les travaux des réserves collinaires. Les travaux doivent commencer la semaine prochaine. On remplit actuellement le grand lac, le but étant que ce dernier soit plein avant une éventuelle sécheresse et des restrictions au niveau de l'usage de l'eau. Il informe que la bêche sera livrée la deuxième quinzaine du mois de juillet. Dès lors il sera procédé à la remise en état des deux réserves ainsi qu'à la révision des pompes.

Il explique que le pompage du Cros sera rénové car l'installation date de 1995 et que de ce fait la pompe doit être remplacée.

Cécile LAPEYRE demande qui va procéder à la maintenance des ordinateurs des écoles ?

Mme le Maire dit qu'effectivement il faudra se pencher sur la question puisque l'informaticien de la commune qui en était en charge est parti.

Stéphane PATRAS rappelle que des éleveurs bovins avaient demandé à ce que soit créé un groupement pastoral bovin. Où en est-on ? Où pourrions nous trouver un quartier pour mettre des vaches ?

Marie-Paule ROGOU rappelle qu'avant les bovins étaient mélangés aux ovins.

Jean LAPEYRE précise qu'il s'agissait de vaches laitières qui restaient proche des exploitations. Il faut savoir précisément ce que les éleveurs demandent.

Mme le Maire note la complexité de la question.

Marie-Paule ROGOU propose qu'on leur attribue certaines terres de certains quartiers. Il faudrait savoir exactement ce dont ils ont besoin.

Stéphane PATRAS demande si nous avons des terrains communaux que nous louons à des groupements extérieurs et que nous pourrions récupérer. Au niveau de La Cluse peut-être.

Jean LAPEYRE souhaite revenir sur les caissons réfrigérés. Nous nous étions engagés à nous renseigner sur le regroupement de caissons sur un même terrain.

Alain LAURENS informe que finalement les agriculteurs ne veulent plus procéder de la sorte.

Jean-Louis SERRES dit qu'effectivement le groupement peut poser problème en cas de souci sanitaire chez l'un des agriculteurs.

Cécile LAPEYRE demande si la fontaine de Rioupes va être remplacée.

Marie-Paule ROGOU se souvient avoir signé un devis lors de son mandat de Maire. Elle ne se souvient plus si la fontaine a été ensuite commandée par les services techniques.

Mme le Maire dit qu'elle se renseignera auprès des services techniques de la commune.

Alain LAURENS informe que le plan de sauvegarde communal doit être remis à jour.

Il faut aussi revoir les digues. Il s'agit en principe d'une compétence de la CCBD cependant la commune a aussi un rôle à jouer dans leur entretien. Il reste la digue d'Agnières.

Marie-Paule ROGOU précise que les travaux devaient être faits par le CLEDA dans l'année ou l'année prochaine.

Jean LAPEYRE informe que des travaux de stabilisation de la terre doivent être entrepris au niveau du bassin rétention de la Joue du Loup. Le montant des travaux s'élèvent à 80 000€. Il faut faire en sorte que rien ne s'écroule.

Marie-Paule ROGOU dit que c'est l'Etat qui a imposé ces travaux, il peut donc peut-être participer par l'octroi d'une subvention.

Séance levée 19h10

Le Maire,

Alexandra BUTEL



Le Secrétaire de séance

Jean-Marie PRAYER

Affiché et publié le :

[Empty rectangular box for date and publication information]